

Certifié conforme par le
président

A LA BONNE PORTE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 22 698 Euros

Siège social : 19 Cours Mirabeau
13100 Aix en Provence
R.C.S : 901 564 203

PROCES VERBAL **DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE** **DU 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq
Et le trois avril à 10 heures,

Les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation du président Monsieur Olivier BUYSE.

Sont présents :

- Olivier BUYSE, né le 29/09/1967 à Boulogne sur Mer de nationalité Française demeurant, 99 Avenue Picasso 13480 Cabriès
- Pierre BLACHERE, né le 11 janvier 1966 à Marseille, de nationalité française, demeurant rue de des serins, 13850 Gréasque
- Monsieur Philippe RAYNAL, né le 24 avril 1969 à Montpellier, de nationalité française, demeurant 25, chemin des platanes Résidence Aixtenso, 13100 Aix en Provence
- Monsieur Guillaume DUMON, né le 22 avril 1966 à Marseille (13), de nationalité française, demeurant 10, rue d'Alger, 75001 Paris
- Monsieur Nicolas LACLIAS, né le 1er juin 1972 à Le Mans (72), de nationalité française, demeurant 4, avenue Villermont, 06000 Nice
- Mapi Ressources et Management, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 600, chemin des Grappons, 13150 Eguilles et dont le numéro unique d'identification est 482 265 337 R.C.S. Aix-en-Provence, représentée par Pierre ALLARY.

La totalité du capital social étant représentée, soit plus des trois quarts du capital social, l'assemblée peut valablement délibérer sur décisions extraordinaires.

Monsieur Olivier BUYSE préside la séance en qualité de président.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du président
- Le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Approbation du transfert du siège social de la société
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs à donner

Le président donne ensuite lecture du rapport du président et ouvre la discussion

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE DECISION

L'assemblée générale décide de transférer à compter du 03/04/2025 le siège social situé à l'heure actuelle, au 19 Cours Mirabeau 13100 Aix en Provence à la nouvelle adresse suivante :

99 Avenue Picasso
13480 Cabriès

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts :

« 5 - SIEGE SOCIAL-

Le siège social est fixé à : 99 avenue Picasso 13480 Cabriès. »

TROISIEME DECISION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidence et les associés.

Olivier BUYSE
Président